
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FÉVRIER 2017

DÉCISION DE PRISE EN CHARGE D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Etude pollution complémentaire à réaliser sur le site « Longométal » à Amfreville-la-Mi-Voie (Département de la Seine-Maritime)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Prise en charge sous réserve de la production d'une délibération engageant la participation financière de la collectivité à hauteur de 40% du montant prévisionnel HT auquel s'ajoute la TVA récupérable grevant l'ensemble de l'intervention, soit une participation maximale de 24 000 €.
SITUATION DU BIEN :	Ancien centre de tri des ordures ménagères démoli récemment et zone de stockage situés le long de la RD6015 (parcelle AC196)
PLU :	UE (Zone urbaine à vocation économique)
PROJET :	Usage industriel ou tertiaire, à définir au regard de l'étude pollution qui devra aboutir à la réalisation d'un plan de gestion pour usage économique.
COMITÉ DE PROGRAMMATION :	Consultation écrite du 19 mai 2017 - Avis favorable.
PROPRIÉTAIRE :	Métropole Rouen Normandie
ENVELOPPE PROJET :	40 000 €HT

ROUEN, le **21 SEP. 2017**

Pour le Président du Conseil d'Administration
de l'EPF Normandie, absent,
le 1^{ER} Vice-Président du Conseil d'Administration
de l'EPF Normandie,



Luc LEMONNIER

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,



Gilles GAL